



Le jeudi 2 avril 2015 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 27 mars 2015 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCQ, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Marie-France TAILLEFER), M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Xavier RUYANT), Mme Colette GRASER (à M. Didier DUPE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), M. Dominique SERGENT (à Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ)

Absentes excusées : Mmes Karine VIENNE épouse DUTOIT, Delphine BERNADAT

Absent : M. Alexandre MEZIERE

N° 15-3-15

-----

**Jeunesse**

-----

Tarifs séjours

Rapport de M. Eric DESREUMAUX,  
Conseiller à la Jeunesse

Par délibération N°08-0614 du 30 septembre 2008, vous avez retenu la proposition d'adopter la tarification différenciée en respectant l'application des 5 barèmes imposés par la Caisse d'Allocations Familiales. Le service jeunesse propose un ou deux séjours courts en été (2 nuits maximum) pour 12 jeunes. Ces séjours sont inscrits dans le dispositif d'accueil collectif de mineurs.

La participation des familles pour l'inscription de leur (s) enfant (s) à ces séjours est calculée sur le coût de la prestation comprenant l'hébergement, la restauration, le transport et l'ensemble des activités sur place.

Au regard de l'augmentation des coûts réels des activités et de la capacité financière des usagers, il vous est proposé de modifier les plafonds des quotients familiaux de référence de la façon suivante :

Représentation :

	Montant par jeune 2014	Montant par jeune 2015
Tarif 1 (Q.F. < 840 €)	60,00€	60,00€
Tarif 2 (Q.F. < 1 049 €)	70,00€	70,00€
Tarif 3 (Q.F. < 1 573 €)	90,00€	90,00€
Tarif 4 (Q.F. < 2 097 €)	110,00€	110,00€
Tarif 5 (Q.F. > 2 097 €)	150,00€	150,00€
Tarif extérieur	170,00	170,00€*

\*Sont considérées comme bonduoises, les familles qui acquittent au moins un impôt sur Bondues.

Ceci étant exposé, nous vous demandons de nous autoriser à appliquer les tarifs au futur séjour.

Travaux préparatoires  
CA du 17 mars 2015

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.

Certifié conforme.

Le Maire

